

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2024.00740

**RIVE-DE-GIER - ROUTE DE MANISOL - ACQUISITION D'UNE
PARCELLE CONSTITUTIVE DE VOIRIE EN VUE DE SON
CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC
MÉTROPOLITAIN**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

VU l'arrêté 2017-1316 du 1er septembre 2017, portant constitution de Saint-Étienne Métropole en Métropole qui à ce titre détient la compétence « création, aménagement et entretien de voirie »,

CONSIDERANT que M. et Mme Chevalier sont propriétaires d'une parcelle cadastrée AH 337, qui constitue une partie de la Route de Manisol à Rive-de-Gier.

CONSIDERANT que M. et Mme Chevalier ont donné leur accord pour rétrocéder l'emprise concernée suivant une promesse unilatérale de vente signée le 15 juillet 2024, dont une copie demeurera ci-jointe,

DECIDE

ARTICLE 1

Saint-Étienne Métropole acquiert en totalité la parcelle cadastrée AH337 d'une superficie de 28 m² située Route de Manisol à Rive-de-Gier, en vue de son classement dans le domaine public métropolitain.

ARTICLE 2

Cette acquisition sera réalisée au prix symbolique d'un euro (1 €). Elle sera réitérée par acte authentique en la forme administrative.

ARTICLE 3

La dépense correspondante sera imputée sur l'enveloppe financière « voirie » de la commune de Rive-de-Gier, opération 66.

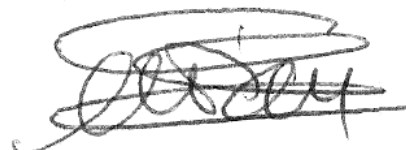
ARTICLE 4

La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Monsieur le Préfet de la Loire.

ARTICLE 5

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 31/07/2024
Le Président,



Gaël PERDRIAU

REÇU EN PREFECTURE

Le 01 août 2024

VIA DOTELEC TÉLÉTRANSMISSION

99_AU-042-244200770-20240801-C20240074010